



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

AS/VC

N° 001136

Désaffectation de
chemin rural -
Ouverture d'une
enquête publique
préalable à
l'aliénation de
chemins ruraux -
Création d'un chemin
rural de substitution
suite au déplacement
des chemins
traversant la distillerie
des Agnels - Quartier
de Claparèdes -
Section BV

Affiché le :

ABSTENTION :
Maggy Gregoire-Gallier

**ABSTENTION (refus
de vote) :**
Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le Conseil est informé que par courrier en date du 11 juin 2009, Monsieur Raymond AGNEL a sollicité la rétrocession des chemins entièrement situés à l'intérieur de sa propriété sise au Quartier de Claparèdes. M Raymond AGNEL précise qu'une grande partie de ces chemins ont disparu depuis plusieurs années car non utilisables, se terminent en impasse et n'ont d'autres utilités que de desservir des parcelles lui appartenant.

Il est précisé que ces chemins sont situés en section BV de la Commune d'Apt.

Monsieur Raymond AGNEL souhaite désaffecter les chemins ruraux traversant la distillerie des Agnels – pour une superficie de 545 m² – et pour ce faire s'engage à aménager un chemin de substitution d'une superficie de 920 m². Dans cette hypothèse Monsieur Raymond Agnel est disposé à céder à la Commune d'Apt, afin de créer ces nouvelles voies, 920 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section BV n° 134, 135, 116, 118 ,268 et 123.

VU, le Code rural, et notamment son article L. 161-10.

VU, le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3.

VU, le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10.

CONSIDERANT, que les chemins situés en section BV de la Commune d'Apt ne sont plus utilisés.

CONSIDERANT, par ailleurs la proposition d'échange formulé par Monsieur Raymond AGNEL aux fins que les chemins traversant la distillerie des Agnels – pour une superficie de 545 m² – et son engagement d'aménager un chemin vers l'Est et un autre vers l'Ouest à prendre dans les parcelles cadastrées section BV n° 134, 135, 116, 118, 268 et 123 pour une superficie de 920 m².

Compte tenu des propositions ci-avant exposées, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

CONSIDERANT, par suite, que des enquêtes publiques devront être organisées conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

A LA MAJORITE LE CONSEIL

CONSTATE, la désaffectation du chemin situé en section BV de la Commune d'Apt.

PRENDS ACTE, la proposition d'échange formulé par Monsieur Raymond AGNEL aux fins que le chemin traversant la distillerie des Agnels – pour une superficie de 545 m² – et son engagement d'aménager un chemin vers l'Est et un autre vers l'Ouest à prendre dans les parcelles cadastrées section BV n° 134, 135, 116, 118, 268 et 123 pour une superficie de 920 m².

DECIDE, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et, pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**